

Je pense que nous pouvons tous appuyer cet amendement, car il améliorera le bill et le rendra plus équitable pour tous les agriculteurs de la région des Prairies.

J'estime qu'il y a bien d'autres aspects du bill qui ne sont pas équitables. J'ai dit tantôt que l'application de la mesure à l'étude devrait être universelle. Si elle l'était, je crois qu'elle serait plus vigoureuse et bien meilleure.

Il est prévu dans le bill d'imposer aux producteurs une taxe de 2 p. 100 sur tous le grain vendu pour une somme maximale de \$25,000, ce qui veut dire que la contribution maximale sera \$500 par année. Pour sa part le gouvernement versera 4 p. 100. En cas de déficit, il est aussi prévu que la contribution passera de 2 à 2.5 p. 100 et que la part du gouvernement passera de 4 à 4.5 p. 100, et ainsi de suite. Si la caisse est déficitaire pendant plus de trois ans, les versements aux producteurs diminueront et c'est également une chose qui me paraît vraiment injuste. C'est lorsque les cultivateurs des Prairies en auront le plus besoin, après avoir reçu des paiements pendant trois ou quatre ans, que leurs indemnités diminueront parce qu'il y aura moins d'argent dans la caisse.

On devrait proposer un amendement afin que le gouvernement augmente sa contribution si la situation devient précaire dans les Prairies pendant un certain nombre d'années alors que les revenus diminuent, sinon la mesure à l'étude n'aura pas l'efficacité qu'elle devait avoir et le fonds de stabilisation aura bien peu d'effets.

Je remarque également une disposition prévoyant que si la caisse est déficitaire pendant trois ans ou plus, le revenu des cultivateurs ne sera pas stabilisé au niveau moyen des cinq années précédentes, mais seulement à 90 p. 100. Encore là, on s'éloigne de la stabilisation du revenu agricole au cas où, malheureusement, le revenu agricole diminuerait au lieu de progresser pendant plusieurs années consécutives. C'est là un autre amendement que nous devrions envisager lorsque le bill sera étudié au comité.

Je constate également que le Compte de stabilisation du revenu agricole englobera les céréales de toutes catégories. Je trouve cela plutôt étrange, étant donné que le gouvernement a mis tant de grain sur le marché libre. Nombreux sont les partisans de la libre entreprise chez les agriculteurs; selon eux, les offices de commercialisation ne valent rien et la Commission canadienne du blé a trop de pouvoir. S'ils sont de cet avis et qu'ils prônent le marché libre, pourquoi devraient-ils avoir droit à la stabilisation? S'ils font confiance au marché libre et que le prix minimum de l'orge, de la graine de colza, du blé, du lin, de l'avoine ou de toute autre céréale vient à baisser, pourquoi seraient-ils protégés par ce programme qui va sûrement à l'encontre des principes qu'ils préconisent lorsqu'ils parlent de marché libre? Nous ne devrions pas englober les céréales vendues sur le marché libre. Aux termes du bill sur la stabilisation des céréales, nous ne devrions pas soutenir les ventes de céréales faites sans l'intervention de la Commission canadienne du blé.

La plupart d'entre nous conviendront, je pense, que le grain vendu par un agriculteur à un autre ou bien à une fabrique de provende ou encore à un pré d'embouche devrait faire l'objet de la loi. Nous pouvons présenter un amendement pour englober ce genre de transaction. Il

Stabilisation concernant le grain de l'Ouest—Loi

s'agit d'une transaction peu considérable entre un agriculteur et une autre personne, probablement dans sa localité.

Néanmoins, dès qu'il s'agit de vendre des céréales sur le marché libre, celles-ci ne devraient pas être englobées. Si ces gens veulent jouer le jeu de la libre entreprise avec Richardson and Sons ou la Bourse des grains, qu'ils le jouent, mais pourquoi le gouvernement présenterait-il un programme d'assurance qui les subventionnerait au cas où le prix minimum baisserait? Pour moi, c'est là une autre façon de subventionner des gens engagés dans la bourse ou le commerce privé des céréales. Nous n'avons pas besoin de cela à la Chambre. Si je veux être logique avec moi-même, il y a une partie du bill que je ne puis tolérer. C'est la libre entreprise telle que la conçoit le parti libéral, la libre entreprise pour les riches, mais quand ces libres entrepreneurs ont des difficultés, il faut faire un peu de socialisme pour les en sortir. S'ils croient en leur philosophie, qu'ils la suivent. Mais pourquoi faudrait-il le faire avec les deniers publics?

● (2010)

J'estime qu'il faut prévoir des offices de commercialisation pour toutes les denrées agricoles et offrir des prix garantis si l'on veut planifier la production afin d'accroître au maximum la production vivrière. Il ne faudrait pas mettre les aliments sur le marché libre. Il ne faudrait pas jouer avec le lin, le seigle et le colza sur le marché libre comme on jouerait aux dés dans un casino. Ce genre de choses n'a pas sa place dans la politique agricole du Canada.

Je pense que, au fond de son grand cœur chaud et sympathique, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) partage mon point de vue mais il est certainement aux prises avec le ministre de la Justice (M. Lang), de qui relève la Commission canadienne du blé. Le temps est venu, je pense, de suivre la recommandation faite, je crois, par le ministre de l'Agriculture au premier ministre (M. Trudeau), à savoir que la Commission du blé devrait désormais relever du ministre de l'Agriculture. Je trouve plus logique que tous les services, départements et organismes agricoles relèvent du ministre de l'Agriculture. En quoi le blé concerne-t-il le ministre de la Justice? Je pense qu'on le lui a confié pour une question de politique.

Je ne pense pas que la politique devrait intervenir dans la vie, l'avenir, le destin et le revenu des agriculteurs. J'estime que le ministre de l'Agriculture a eu raison de dire au premier ministre que la Commission du blé devrait relever de son ministère. C'est plus logique et les députés de la Chambre donneront, j'en suis sûr, leur appui au ministre à cet égard. Nous compatissons quelquefois avec le ministre dans sa lutte avec l'universitaire de Saskatoon-Humboldt, mais je crois que là encore, nous pouvons lui offrir notre appui.

Il y a plusieurs autres domaines de ce bill, qui devraient être modifiés. Je remarque que, lorsque l'on doit calculer les frais d'un agriculteur dans le cadre de cette loi, on exclut un certain nombre de domaines importants. On exclut par exemple, la dépréciation des bâtiments agricoles; qu'il s'agisse de cases à grain ou d'autres choses, ils sont nécessaires à la production de grains dans les Prairies. Le texte exclut aussi le matériel. Pourquoi exclure le matériel? Rien ne se déprécie plus vite dans les fermes que le matériel.